

FICHES COMPTABLES : Premières Bac. Pro.

SOMMAIRE

- **N° 1 : L'enregistrement comptable des ventes et avoirs/ventes**
 - Le compte 70
 - Les factures de doit et avoir émises vers la France
 - Les ventes hors de France
 - L'exigibilité de la TVA pour les entreprises prestataires de services
 - La production Immobilisée
- **N°2 : L'enregistrement comptable des encaissements**
- **N° 3 : L'enregistrement comptable des achats et avoirs/achats**
- **N°4 : L'enregistrement des achats d'Immobilisations**
- **N°5 : L'enregistrement comptable des règlements**

N° 1

Fiche résumé sur l'enregistrement comptable des factures

De vente et d'avoir sur ventes

1. Le Compte 70

Toutes les ventes de l'entreprise s'enregistrent au crédit du compte 70 qui peut se subdiviser de la façon suivante :

701 Ventes de Produits finis

Produits fabriqués par l'entreprise

706 Prestations de services

Services produits par l'entreprise

707 Ventes de marchandises

Produits revendus par l'entreprise

708 Produits des activités annexes

Ceux qui ne concernent pas l'activité principale de l'entreprise

- 7083 Locations diverses
- 7085 Ports et frais accessoires

2. L'enregistrement des factures de Doit et Avoir émises (vers la France)

1. La facture de doit :

Exemple d'enregistrement d'une facture de vente de marchandises

		Compte	Débit	Crédit
Marchandises Brut HT	2 000,00			
- remise de 10%	200,00	411	2 169,64	
Net commercial HT	1 800,00	665	36,00	
-Escompte 2%	36,00	707		1 800,00
Net financier HT	1 764,00	7085		25,00
+ Frais de port HT	25,00	445710		350,64
Total HT	1 789,00	4196		30,00
TVA 19,6%	350,64	Vérification	2 205,64	2 205,64
Total TTC	2 139,64	411	Clients	
+ Emballages consignés	30,00	665	Escomptes accordés	
Net à payer	2 169,64	707	Ventes de marchandises	
		7085	Ports facturés	
		44571	TVA Collectée	
		4196	Clients, dettes pour emballages	

2. Les factures d'avoir

1.1. La reprise d'articles

Le principe est d'annuler la vente (ou une partie de la vente). Il faut donc passer une écriture inverse de celle de la facture de Doit

		Compte	Débit	Crédit
Retour marchandises HT	250,00			
- remise de 10%	25,00	707	225,00	
Net commercial HT	225,00	44571	43,22	
-Escompte 2%	4,50	411		263,72
Net financier HT	220,50	665		4,50
TVA 19,6%	43,22	Vérification	268,22	268,22
Net à votre crédit	263,72			

2.2 Les réductions commerciales accordées (rabais, remises ou ristournes)

R..... HT	30,00	Compte	Débit	Crédit
+TVA 19,6%	5,88	709	30,00	
Net à votre crédit	35,88	445710	5,88	
		411		35,88
		Vérification	35,88	35,88
		709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'ent.		

2.3 L'escompte accordé

Régularisation d'un escompte conditionnel accordé sur une facture de vente (déjà enregistrée)

Escompte HT	10,00	Compte	Débit	Crédit
+TVA 19,6%	1,96	665	10,00	
Net à votre crédit	11,96	44571	1,96	
		411		11,96
		Vérification	11,96	11,96

2.4. La reprise d'emballages consignés

Emballages restitués	30,00	Compte	Débit	Crédit
Net à votre crédit	30,00	4196	30,00	
		411		30,00
		Vérification	30,00	30,00

3. Les emballages consignés non restitués

Quand les emballages consignés ne sont pas restitués par le client, il faut les considérer comme vendus. Il faut alors envoyer une facture de régularisation au client.

Non restitution d'emballages consignés	10,00				
Facturation HT	8,36		Compte	Débit	Crédit
TVA 19,6%	1,64		4196	10,00	
Net à Payer	0,00		7088		8,36
			44571		1,64
			Vérification	10,00	10,00
			7088 Autres produits annexes		

3. Les ventes hors de France

3.1. Les livraisons intracommunautaires

Les ventes à des entreprises de la CEE (Livraisons intracommunautaires) sont exonérées de TVA (La TVA n'apparaît donc pas dans la facture que vous avez établie)

Marchandises	1500,00		Compte		Crédit
Net à payer	1500,00		411	1500,00	
			707		1500,00

3.2. Les exportations

Les ventes à des entreprises n'appartenant pas à l'UE sont exonérées de TVA. (La TVA n'apparaît donc pas non plus dans la facture que vous avez établie)

Marchandises	900,00		Compte		Crédit
Net à payer	900,00		411	900,00	
			707		900,00

N.B. : Des sous comptes sont la plupart du temps utilisés : exemple :

- 70711 Ventes en France
- 70712 Livraisons intracommunautaires
- 70713 Exportation

4. L'exigibilité de la TVA pour les entreprises prestataires de services

Les entreprises prestataires de services ainsi que les entreprises de travaux immobiliers bénéficient d'un avantage fiscal : la TVA sur les encaissements. La TVA n'est exigible qu'au moment de l'encaissement auprès du client et non pas au moment de la facturation.

Facture		Le 10/09		
	Le 10 septembre N	Compte	Débit	Crédit
Services HT	1000,00	411	1196,00	
TVA 19,6%	196,00	706		1000,00
Net à payer	1196,00	4458		196,00
Règlement à 60 jours				
		Le 10/11		
		Compte	Débit	Crédit
Le 10 novembre, nous recevons le paiement		512	1196,00	
		4458	196,00	
		411		1196,00
		44571		196,00
En décembre, lors de la déclaration de TVA, les 196€ seront versés à l'état				

Les entreprises peuvent toutefois indiquer sur les factures « *TVA acquittée sur les débits* » si elles ne souhaitent pas appliquer cet avantage, la TVA est alors traitée de la même manière que pour une vente de biens.

5. La production immobilisée :

Quand une entreprise produit un bien (type Immobilisation) qu'elle utilisera, elle enregistrera l'opération à la fois comme une opération de vente (à elle-même) et une opération d'acquisition d'Immobilisation.

Ent. X				
	Ent. X	Compte	Débit	Crédit
(vente à nous-mêmes)		215	30 000,00	
Matériel Industriel		44562	5 880,00	
Coût de production HT	30 000,00	72		30 000,00
TVA 19,6%	5 880,00	44571		5 880,00
Net à payer	35 880,00	Vérification	35 880,00	35 880,00
		215		Inst. Techniques, Mat. et Out. Industriel
		72		Production Immobilisée

N°2

L'enregistrement comptable des Encaissements

6. Les avances ou acomptes